UIMM PROMEO LA FABRIQUE DE L'AVENIR

PROMEO AFPI CFAI AFDE PICARDIE

RÉFORME DES FORMATIONS CACES®

CENTRE TESTEUR
AMIENS • BEAUVAIS • COMPIEGNE
SAINT-QUENTIN • SENLIS • SOISSONS

afaq TESTEUR CACES® AFNOR CERTIFICATION

R482 • R484 • R485 • R486A • R489

PROMEO en partenariat avec AR Formations • N°K1848

Remplacement des 6 recommandations CACES® existantes

R.372m ▶ R.482 - Engins de chantier

R.383m ▶R.483 - Grues mobiles

R.386 ▶R.486 - Plateformes élévatrices mobiles de personnel

R.377m ▶R.487 - Grues à tour

R.389 ▶R.489 - Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

R.390 ▶R.490 - Grues de chargement de vehicules

Création de 2 nouvelles recommandations CACES®

- R.484 - CACES® Ponts roulants et portiques
- R.485 - CACES® Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

RECOMMANDATIONS CACES®

R485 - Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

Catégorie 1 : 1,2 m < Hauteur de levée ≤ 2,5 m

Gerbeurs à conducteur accompagnant.
Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche.
Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai.
Hauteur de levée mini : 2,2 m.
Capacité nominale mini : 800 Kg.

Catégorie 2 : Hauteur de levée > 2,5 m

Gerbeurs à conducteur accompagnant.
Translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche.
Conçu pour charger et décharger un véhicule à quai.
Hauteur de levée mini : 2,2 m.
Capacité nominale mini : 1 200 Kg.

CACES® R.485 concernent uniquement les chariots gerbeurs à conducteur accompagnant, à mât fixe muni de bras de fourche, dont les mécanisme de translation et de levage sont motorisés.

R486 - Plates-formes élévatrices mobiles de personnel

Catégorie A : Élévation verticale

Type 1

La translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (Position Basse).

Type 3

La translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

Catégorie B : Élévation multidirectionnelle

Type 1

La translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (Position Basse).

Type 3

La translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

Groupe C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B.
La présente recommandation ne s'applique pas aux PEMP de type 2, en raison notamment de leur utilisation spécialisée et de leur faible diffusion.

R489 - Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté

Catégorie 1

Catégorie 1A : Transpalettes à conducteur porté

Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite (Hauteur de levée ≤ 1,2 m). Chariot de manutention à conducteur porté muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son transport ou la préparation de commande au sol.

Catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté (Hauteur de levée > 1,2 m)

Chariot de manutention à conducteur porté équipé d'un mât fixe et muni de bras de fourche, pouvant élever une charge à une hauteur suffisante pour permettre son gerbage et son dégerbage, ou son stockage et son déstockage en casier.

Catégorie 2

Catégorie 2A : Chariots à plateau porteur (Capacité de charge ≤ 2t)

Catégorie 2B : Chariots tracteur industriel (Capacité de traction ≤ 25t)

Catégorie 3

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (Capacité nominale ≤ 6t)

Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes.

Catégorie 4

Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (Capacité nominale > 6t)

Chariot élévateur à mât muni de bras de fourche, sur lesquels la charge est placée en porte-à-faux par rapport aux roues et est équilibrée par la masse du chariot, dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes.

Catégorie 5

Chariots élévateurs frontaux à mât rétractable

Chariot élévateur gerbeur à longerons porteurs pour lequel la charge peut être amenée en porte-à-faux par avancement du mât.

Catégorie 6

Chariots élévateurs à poste de conduite élevable (Hauteur de plancher > 1,2 m)

Chariot élévateur gerbeur dont le poste de conduite s'élève avec l'organe porteur de charge à une hauteur de plancher < 1,2 m

Catégorie 7 : Conduite hors-production des chariots de toutes catégories.
Déplacement, chargement/déchargement sur porte-engins et transfert de chariots des catégories 1 à 6 sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstration ou pour essais.

CONTACTEZ VOS RÉFÉRENTS

AISNE
Véronique BINET
03 23 06 28 73
v.binet@promeo-formation.fr

OISE
Pascal SANGLIER
03 44 63 81 67
p.sanglier@promeo-formation.fr

SOMME
Christelle CARON
03 22 54 40 26
christelle.caron@promeo-formation.fr

IMPRIMEURS ALLIANCE PARTENAIRES GRAPHIQUES - 06 86 37 25 17 - 03 23 06 18 98 - Crédits photos : PROMEO